

RÈGLEMENT PORTANT SUR LES DÉMÉNAGEMENTS ET LES LIVRAISONS

Tous les déménagements et livraisons doivent être préalablement autorisés et supervisés par le gestionnaire JuriCondo inc. ca1655@juricondo.ca

ou 855-999-9676. Le copropriétaire a l'obligation d'aviser JuriCondo et le conseil d'administration au moins 10 jours avant son arrivée, son départ de l'immeuble ou de son locataire. Le copropriétaire est responsable de s'assurer que les règlements de la copropriété sont respectés par son déménageur ou livreur. Déménagement inclut le mot emménagement.

Le copropriétaire doit superviser le déménagement de son locataire. Les panneaux de protection des ascenseurs doivent être en place pour la durée du déménagement.

Les livraisons et les déménagements sont uniquement autorisés du lundi au vendredi de 8 h à 17 h. Il est interdit d'effectuer des livraisons ou des déménagements les jours fériés.

Le copropriétaire assume les frais de réparations des dommages, quelle que soit leur nature, causée à la copropriété que ce soit par lui-même, ses déménageurs ou ses fournisseurs.

Dès la fin du déménagement ou de la livraison vous devez nettoyer les espaces communs salis.

Les livraisons se font par le garage.

L'immeuble a un seul ascenseur et il doit demeurer disponible pour les autres copropriétaires. L'utilisation de l'ascenseur doit être coordonnée par le copropriétaire avec Juricondo le gestionnaire.

Vos emballages et déchets doivent être enlevés et déposés aux endroits appropriés et selon les règles de la copropriété.

Il est interdit de fumer et devapoter dans l'immeuble et aux abords de celui-ci.

Nonobstant la durée de la supervision requise, des frais de 200 \$ sont exigibles et non remboursable pour chaque événement de déménagement de copropriétaire ou de locataire.

Les portes de l'immeuble sont munies de mécanismes d'ouverture et de fermeture automatique. Afin de ne pas les endommager, elles ne doivent jamais être bloquées sans autorisation du gestionnaire.

Pénalité : Pour tout déménagement ou livraison qui n'aura pas été autorisé par le gestionnaire JuriCondo le copropriétaire devra payer une pénalité automatique de quatre cents dollars (400 \$). Le copropriétaire est responsable des frais et des pénalités dans l'éventualité où son locataire quitte l'immeuble sans autorisation et supervision.

ACCUSÉ DE RÉCEPTION DU COPROPRIÉTAIRE

Je, _____, copropriétaire de l'unité d'habitation numéro _____ accuse réception du présent Règlement portant sur les déménagements et les livraisons, en avoir pris connaissance et m'engage à le respecter intégralement.

En signant le présent accusé de réception, j'autorise qu'un prélèvement de 1000\$ soit fait de mon compte à titre de dépôt de garantie. Ce dépôt sera remboursé après le déménagement si aucun dommage n'a été causé, débris, déchets ou aucun frais n'ont été engagé par le Syndicat. Dans le cas contraire, ce dépôt sera conservé par le Syndicat de copropriété comme paiement partiel ou complet selon le cas, pour les dommages et frais.

Nom du copropriétaire

En lettres carrées : _____ # de condo : _____

Signature

Date